Niveau(x) d'enseignement : 2 Numéro EDUQ : 9570436
Centre d'intérêt : 710

Berthelet, Claire.

Harmonisation maternelle et service de garde : outil d'animation / [conception et rédaction, Claire Berthelet ; collaboration, Yolande Brouillette... et al. ; coordination, Pierre Chamberland]. -- [Montréal] : Commission des écoles catholiques de Montréal, Service de la formation générale : La Commission, Service aux élèves, 1994.
17 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 808 300. Bibliogr. : p. 17.

Vedette(s)-secondaire(s) : Chamberland, Pierre * , éd * Commission des écoles catholiques de Montréal. Service de la formation générale * Commission des écoles catholiques de Montréal. Service aux élèves

Descripteur(s) : Maternelle * Services de garde * Rôle de l'enseignant * Educateur * Services pédagogiques * Education préscolaire

Classification des rôles respectifs de la maternelle et du service de garde dans les écoles de la CECM, de même que ceux des éducateurs et des services pédagogiques afin d'assurer leur complémentarité

Harmonisation Maternelle et service de garde

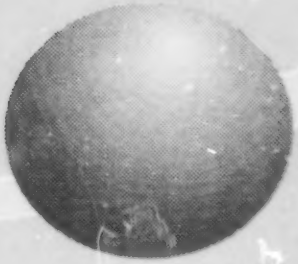

Outil d'animation

372.210
B539h

95-70436

Coordination	Pierre Chamberland, Service de la formation générale
Conception et rédaction	Claire Berthelet
Collaboration	Yolande Brouillette, Madelaine Trottier et Monique Vermette (conseillères pédagogiques pour le préscolaire); Luc Rainville (responsable des services de garde) et Yves Pilon (agent de liaison)
Secrétariat et édition	Louise Lavallée et Joanne Simoneau
Conception et réalisation de la page couverture	Denise Faucher, Service des ressources informatiques, Secteur éditique
Impression	Bureau des services auxiliaires, CECM

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
C.E.C.M.

Tous droits réservés —1994
La Commission des écoles catholiques de Montréal

INTRODUCTION

COMMENT HARMONISER MATERNELLE ET SERVICE DE GARDE DANS LES ÉCOLES DE LA CECM?

Beaucoup d'enfants d'âge préscolaire arrivent à l'école avant le début des classes (quelquefois dès 7 h) et retournent à la maison en fin d'après-midi, soit vers 18 h. Au cours de la journée, ils fréquentent en alternance la maternelle et le service de garde. Or, les intervenantes de ce service ont peu l'occasion de se rencontrer puisqu'elles se succèdent auprès des enfants.

Les résultats d'une étude menée par madame Raquel Betsalel-Presser de l'Université de Montréal et intitulée « Concertation entre enseignantes de maternelle et éducatrices de service de garde en milieu scolaire » (novembre 1992) démontrent qu'il y a deux obstacles majeurs à la communication entre les intervenantes de ces services. Le premier concerne l'incompatibilité des horaires de travail; le second est traduit comme suit : «L'ambiguïté et l'insécurité entourant la conception que les participantes se font des rôles et des fonctions respectifs fut le deuxième obstacle reconnu au développement de la concertation.» (p. 36)

Étant conscientes de cette dernière problématique, les conseillères pédagogiques pour le préscolaire, en concertation avec les coordonnateurs des services de garde à la CECM, ont élaboré ce document dans le but d'apporter des réponses aux questions qui se posent dans le milieu, à savoir:

- *Quel est le rôle de la maternelle comparativement à celui du service de garde en milieu scolaire?*

- *Quel est le rôle des intervenantes oeuvrant dans l'un et l'autre service?*

- *Y a-t-il des points communs, des différences et une complémentarité dont les intervenantes doivent tenir compte pour ce qui est de l'intervention et des contenus d'activités offerts aux enfants?*

Souhaitons que ce document puisse servir de référence pour favoriser la concertation entre ces deux services. Au besoin, il pourrait être utilisé pour informer les parents des caractéristiques propres à chacun des secteurs. L'enfant en formation a besoin de points de repères stables et cohérents pour se développer harmonieusement; il est donc impératif que les professionnelles intervenant auprès d'eux en des lieux et à des temps différents au cours d'une journée travaillent dans le même sens, et en complémentarité.

LE RÔLE DE LA MATERNELLE ET DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

LA MATERNELLE 4 ANS

La mise en place d'une maternelle 4 ans est une mesure d'intervention à caractère pédagogique et social privilégiée en milieu économiquement faible. Les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans avant le 1er octobre de l'année de leur inscription à l'école peuvent bénéficier de ce service. Les enfants handicapés, quel que soit leur milieu de vie, bénéficient aussi de ce service.

Le temps de fréquentation des enfants admis à la maternelle 4 ans est de cinq demi-journées par semaine. On y applique le programme d'éducation préscolaire en donnant priorité à des objectifs qui sont clairement établis par la CECM[1]. Deux demi-journées par mois sont consacrées aux parents. La première demi-journée, l'enseignante rencontre les parents et la seconde demi-journée, elle anime des ateliers parents-enfants en classe.

RÔLE ET OBJECTIFS

Le rôle de la maternelle 4 ans est :

- de consolider les apprentissages faits à la maison;
- de favoriser le développement global de l'enfant;
- d'offrir à l'enfant l'occasion de se familiariser avec la culture de l'école dès l'âge de 4 ans;
- d'établir avec les parents une relation de partenariat.

Dans ce contexte, l'intervention en maternelle 4 ans vise les objectifs suivants :

- consolider l'estime de soi de l'enfant;
- l'aider à développer la confiance en sa capacité d'apprendre en contexte scolaire;
- favoriser le développement de sa capacité à réfléchir;
- favoriser le développement de sa capacité à communiquer en utilisant le langage verbal;
- sensibiliser l'enfant à l'importance et à l'utilité de l'écrit comme moyen de communication;
- s'associer aux parents comme partenaires dans l'éducation de leur enfant;
- associer les parents à la réalisation des objectifs poursuivis à la maternelle 4 ans.

Même si ces objectifs sont privilégiés, les besoins de l'enfant de 4 ans quant à son développement moteur, affectif et social sont également pris en compte dans l'ensemble des interventions de l'enseignante.

Un formulaire approprié permet aussi aux parents d'être informés de l'évolution de leur enfant.

1 Morin Carole, *Profil d'orientation pour l'intervention éducative auprès des enfants de 4 ans en milieu socio-économiquement faible*, Opération Renouveau, avril 1984.

LA MATERNELLE 5 ANS

La maternelle 5 ans, dont le programme et le régime pédagogique sont prescrits par le ministère de l'Éducation, est une mesure d'intervention pédagogique offerte par toutes les commissions scolaires du Québec. L'enseignante est tenue d'évaluer chacun des enfants au regard des objectifs établis. Tous les enfants ayant atteint l'âge de 5 ans avant le 1er octobre de l'année de leur inscription à l'école sont éligibles.

Il existe des maternelles 5 ans demi-temps et des maternelles plein temps. Les enfants inscrits en maternelle demi-temps passent 11 h 45 min en classe par semaine; ceux fréquentant la maternelle plein temps, 23 h 30 min. Ce dernier programme est offert aux enfants des classes d'accueil et aux enfants de milieu socio-économiquement faible. Depuis octobre 1993, les enseignantes des maternelles 5 ans temps plein ont la possibilité de travailler avec les parents suivant les conditions établies à la maternelle 4 ans.

RÔLE ET OBJECTIFS

Le rôle de la maternelle 5 ans est :

- d'accueillir l'enfant en milieu scolaire;
- d'assurer son développement global en contexte scolaire;
- de développer les habiletés en lien avec son cheminement scolaire;
- d'assurer la transition de la maternelle à la première année en collaboration avec les enseignantes de première année, la direction de l'école et les parents.
- d'assurer l'apprentissage de la langue française et l'intégration à la culture québécoise pour les classes d'accueil et de francisation.

En conséquence et compte tenu des objectifs du programme, l'intervention de l'enseignante visera à :

CONCERNANT L'ENFANT EN RELATION AVEC LUI-MÊME

- l'aider à se connaître et à s'apprécier;
- l'aider à développer sa confiance en lui-même et en sa capacité d'apprendre en contexte scolaire;
- l'aider à se sentir responsable de ses apprentissages;
- lui assurer un contexte et lui offrir des situations d'apprentissage favorisant l'équilibre entre les différents aspects de son développement affectif, social, moteur et cognitif.

CONCERNANT L'ENFANT EN RELATION AVEC LES AUTRES ET LE GROUPE

- l'aider à développer sa capacité d'entrer en relation avec les autres et/ou le groupe;
- l'aider à développer sa capacité à communiquer de façon verbale et non verbale;
- l'initier au sens des règles: compréhension, observation, élaboration.

CONCERNANT L'ENFANT EN INTERACTION AVEC L'ENVIRONNEMENT

- l'aider à connaître son environnement physique, social, culturel;
- l'aider à développer sa capacité à réfléchir en contexte d'interaction avec l'environnement humain et physique;
- l'initier à l'utilisation des stratégies utiles à l'apprentissage autonome et à la gestion de son apprentissage: observation, questionnement, planification, objectivation;
- lui offrir l'occasion de développer des habiletés en lien avec sa vie future d'écolier :
  - favoriser le développement des habiletés en communication orale, le sensibiliser au mode de communication écrit, aux démarches propres aux mathématiques, aux sciences, aux arts, et ce, de façon appropriée à son âge;
  - le familiariser avec divers aspects auxquels il fera face en première année: personnes, environnement physique, code de vie, etc.

LE SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Le service de garde en milieu scolaire est une mesure à caractère social et éducatif offert aux enfants avant et après les heures de classe, c'est-à-dire dès 7 h le matin et jusqu'à 18 h. Ce service est financé par le ministère de l'Éducation, et les parents doivent assurer le coût de l'autofinancement (le gouvernement du Québec accorde une aide aux familles dont la situation financière est précaire).

Tous les enfants qui fréquentent l'école, de la maternelle à la sixième année, peuvent en bénéficier après une demande des parents.

RÔLE

Le rôle de ce service est :

- d'accueillir l'enfant avant et après les heures de classe;
- de lui offrir un milieu de vie sécuritaire, éducatif, chaleureux et complémentaire à la famille;
- de lui assurer bien-être, soins et attention.

En conséquence, ce service veille particulièrement à :

- créer un environnement où l'enfant se sent «chez lui», où il peut faire des choix liés à ses goûts et intérêts immédiats dans un cadre de vie souple, stimulant et organisé;
- créer des contextes d'activités où l'expérience des grands sert aux petits;
- permettre la réalisation de projets tels que sorties éducatives, créations collectives, spectacles de variétés;
- établir des règles de vie de groupe claires, précises et en conformité avec le code de vie de l'école et son projet éducatif.

DEUXIÈME PARTIE

LE RÔLE DES INTERVENANTES EN MATERNELLE ET EN SERVICE DE GARDE

EN MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS

Les enseignantes qui travaillent à la maternelle possèdent un brevet d'enseignement spécialisé en préscolaire ou un baccalauréat en pédagogie préscolaire et primaire.

RÔLE DE L'ENSEIGNANTE

Le rôle de l'enseignante est éducatif et pédagogique

1) **Établir et maintenir une relation de confiance avec chaque enfant :**
   - accueillir l'enfant en classe et faciliter son intégration au milieu scolaire;
   - établir et maintenir un climat de confiance entre elle et les enfants ou le groupe.

2) **Intervenir auprès de l'enfant en ce qui concerne son cheminement d'apprentissage :**
   - observer chaque enfant dans le but de découvrir ses forces, ses intérêts et ses besoins, et ce, sur tous les plans (personnel, social et scolaire);
   - privilégier des objectifs en fonction des observations recueillies et du programme préscolaire (maternelle 4 ans ou maternelle 5 ans);
   - organiser un environnement stimulant et propice à l'apprentissage pour un enfant de 4-5 ans ou 5-6 ans;
   - planifier l'intervention en termes d'intentions et de moyens, suivant les objectifs du programme;
   - ajuster les moyens choisis en fonction de l'expérience antérieure de l'enfant, de sa culture et des apprentissages visés;
   - s'assurer que les moyens choisis posent un défi raisonnable à l'enfant;
   - soutenir l'enfant au cours du déroulement d'une activité :
     — *avant une activité :* préparer l'enfant à l'activité, établir le contact, l'encourager à participer, activer ses connaissances, lui fournir les informations nécessaires à la réalisation;
     — *pendant l'activité :* soutenir l'enfant et le guider selon ses besoins;
     — *après l'activité :* faire un retour, objectiver la tâche, proposer d'autres situations de sorte que l'enfant puisse réinvestir ce qu'il a appris.
   - Évaluer les résultats obtenus, c'est-à-dire la façon de procéder de l'enfant, les moyens utilisés et sa façon d'intervenir;

- Planifier et réaliser, en collaboration avec l'enseignante de première année, des activités de transition maternelle/première année qui aideront l'enfant à bien s'intégrer au milieu scolaire.

Quant aux écoles en milieu défavorisé, l'enseignante devra adapter ses interventions et insister sur certains objectifs et activités d'apprentissage en fonction des besoins particuliers des enfants et du milieu.

3) **Favoriser la collaboration famille/école :**
   - établir une relation de confiance avec les parents;
   - échanger avec eux sur les forces de leur enfant et sur ce qu'il a à apprendre pour se développer harmonieusement en contexte scolaire;
   - planifier et organiser des rencontres individuelles et de groupe pour les parents;
   - informer les parents sur le programme, le fonctionnement de la classe, de l'école, sur les activités vécues en classe;
   - tenir compte des informations que les parents veulent bien fournir concernant l'enfant à la maison;
   - faire parvenir aux parents cinq bulletins par année concernant «l'appréciation du développement de leur enfant»;
   - inviter les parents à participer aux activités de la classe.

   En ce qui a trait aux enseignantes de maternelle 4 ans et maternelle 5 ans temps plein, mener en plus les activités suivantes :
   - planifier et organiser avec les parents des activités auxquelles ils participeront avec leur enfant;
   - présenter des projets particuliers pour favoriser le lien famille/école;
   - établir des liens de solidarité et de coopération avec la famille et, au besoin, avec les organismes communautaires du milieu.

4) **Travailler en collaboration avec les autres professionnelles et professionnels oeuvrant auprès des enfants :** éducatrices du service de garde, psychologue, orthopédagogue, travailleuse sociale, infirmière.

EN SERVICE DE GARDE

Les éducatrices en service de garde possèdent au moins une attestation de quatrième secondaire ou l'équivalent, en plus d'avoir deux à quatre années d'expérience pertinente. En l'absence d'expérience, un diplôme approprié est exigé, par exemple : un DEC en techniques d'éducation en service de garde, en techniques d'intervention en loisir, en éducation spécialisée, etc.

De plus, une éducatrice doit assumer la responsabilité du service de garde. À ce titre, elle coordonne le personnel et assure la gestion administrative sous la gouverne de la direction de l'école. Pour être responsable, une éducatrice doit posséder quatre années d'expérience pertinente.

RÔLE DE L'ÉDUCATRICE

Le rôle de l'éducatrice est d'assurer le bien-être physique, affectif et social de l'enfant. Sa tâche est d'abord éducative :

1) **Établir et maintenir une relation de confiance avec chaque enfant :**
   - accueillir l'enfant avant et après les heures de classe;
   - créer un climat de confiance entre elle et les enfants ou le groupe;
   - favoriser un climat calme et propice aux échanges, qui reflète les valeurs du milieu familial.

2) **Intervenir auprès de l'enfant :**
   - créer un cadre de vie souple, organisé, chaleureux, sécuritaire, stimulant, adapté aux besoins de l'enfant, selon son âge et l'heure de la journée;
   - mettre en place des moyens pour guider et soutenir l'enfant dans l'application du code de vie établi;
   - planifier, organiser et animer des activités récréatives et de détente;
   - présenter des choix d'activités, sportives et culturelles;
   - participer aux différentes activités proposées;
   - stimuler et soutenir l'enfant par une présence attentive et respectueuse;
   - répondre aux besoins spontanés de l'enfant : besoin de sécurité, d'aide, d'information;
   - répondre aux besoins physiques de l'enfant : alimentation, hygiène, sécurité, premiers soins;
   - répondre aux besoins sociaux de l'enfant: intégration, adaptation, climat positif.

3) **Favoriser les liens entre la famille et l'école :**
   - établir et maintenir une relation de confiance et de partenariat avec les parents;
   - informer les parents sur ce qui se passe en service de garde (activités, fonctionnement, etc.) et sur le comportement de leur enfant.

4) **Travailler en collaboration avec la direction de l'école et le personnel enseignant.**

5) **Participer au projet éducatif de l'école.**

TROISIÈME PARTIE

LES POINTS COMMUNS, LES DIFFÉRENCES ET LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES SERVICES PÉDAGOGIQUES EN CLASSE MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS ET LE SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Les structures actuelles proposent à l'enfant un service de maternelle à raison de 2 heures 21 minutes par jour, ou de 4 heures 42 minutes en milieu défavorisé. Selon la demande des parents, l'enfant fréquentera le service de garde entre 1 à 8 heures par jour, suivant le temps de fréquentation de la maternelle et les besoins de garde des parents.

Dans ce contexte et compte tenu des rôles des services et des rôles des intervenantes oeuvrant dans chacun d'eux, il est apparu impératif d'identifier pour les intervenantes des repères qui vont favoriser la complémentarité de leurs interventions auprès de l'enfant.

Les pages 10 à 14 présentent 3 tableaux consécutifs faisant ressortir les points en communs aux deux services, leurs différences et leur complémentarité. Le premier tableau traite de **l'organisation du milieu** (climat, environnement, matériel, activités), le second de **l'intervention** auprès de l'enfant, auprès des parents, le troisième des **domaines de développement et d'apprentissage** présents dans les deux milieux.

Ces tableaux ne sont pas exhaustifs. Ils représentent une partie de la réalité éducative et pédagogique du préscolaire.

TABLEAU I : L'organisation du milieu

Points	Communs aux deux services	Différences		Complémentarité
		Maternelle	Garde en milieu scolaire	
CLIMAT	• Chaleureux. • De confiance. • Respectueux de l'enfant. • Respectueux de la vie en groupe. • Basé sur le respect des besoins des enfants.	Attention prêtée au : • respect des rythmes d'apprentissage; • respect des intérêts et du mode d'apprentissage.	Attention prêtée à la reproduction d'une atmosphère familiale.	Concertation indispensable pour assurer le respect de l'enfant, de ses valeurs, de son développement.
ENVIRONNEMENT	• Sécuritaire. • Chaleureux. • Stimulant. • Adapté à l'âge et aux intérêts des enfants.	• Contexte scolaire. • Présence de la culture scolaire.	• Contexte familial. • Présence de la culture récréative et de loisir. • Espace pour assurer les soins de santé.	
MATÉRIEL	• De jeu. • D'arts plastiques. • Audio-visuel.	**Priorité** aux jeux éducatifs en lien avec le cheminement personnel et scolaire de l'enfant.	**Priorité** aux jeux : • récréatifs; • de détente; • de plein air; • d'apprentissage social et culturel.	Concertation indispensable pour s'assurer de la diversité du matériel.
ACTIVITÉS	• Planifiées. • Organisées. • Présentées sous forme de jeux. • En grand groupe. • En sous-groupe. • En individuel.	• Planifiées par l'enseignante en fonction des objectifs prescrits par le programme. • Obligatoires ou optionnelles. • Réalisées avec l'aide de l'enseignante : ° « modelage »; ° pratique guidée; ° pratique autonome.	• Planifiées par l'éducatrice et touchant : ° au bien-être et à la détente; ° Aux loisirs et à la culture générale; ° à la vie en société. • Au choix de l'enfant. • Initiées par l'éducatrice (s'il y a lieu). • Réalisées de façon autonome ou avec l'aide de l'adulte à la demande de l'enfant.	Concertation indispensable quant aux contenus offerts aux enfants.

TABLEAU II : L'intervention

Points	Communs aux deux services	Différences		Complémentarité
		Maternelle	Garde en milieu scolaire	
AUPRÈS DES ENFANTS	• Préoccupations éducatives. • Observation des comportements. • Interventions visant à stimuler et à aider les enfants dans leur développement.	• Contexte scolaire. • Priorité aux interventions directes où l'enseignante : ◦ planifie; ◦ gère l'apprentissage; ◦ soutient l'apprentissage; ◦ évalue les résultats.	• Contexte familial. • Priorité aux interventions indirectes où : ◦ l'éducatrice propose du matériel et un choix d'activités; ◦ l'activité elle-même permet aux enfants de se développer; ◦ l'éducatrice est tutrice et répond aux besoins de façon spontanée, sécurisante; ◦ l'éducatrice est à l'écoute de l'enfant.	
AUPRÈS DES PARENTS	• Informer les parents sur le fonctionnement et le programme d'activités, etc. • Échanger avec le parent sur le comportement de l'enfant en classe ou en service de garde selon le cas.	• Faire parvenir aux parents cinq bulletins d'appréciation sur le développement de leur enfant (progrès, apprentissage à réaliser). • Rencontrer les parents au moins trois fois par année (communication régulière lorsqu'il s'agit d'enfant handicapé ou en difficulté). • Développer avec les parents des liens de partenariat, ce qui signifie s'associer aux parents pour la formation de l'enfant et associer les parents aux objectifs de l'école.	• Rencontrer quotidiennement les parents. • Créer des liens d'amitié et d'échange continus, compte tenu des conditions. • Offrir un complément, un soutien à la tâche parentale. L'éducatrice a le mandat de veiller au bien-être (physique, psychologique), à la sécurité et à l'éducation de l'enfant dans son sens large.	Concertation nécessaire pour favoriser le développement harmonieux de l'enfant à l'école et à la maison; pour favoriser le partenariat, entre autres lorsque l'enfant présente des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.

TABLEAU III : Les domaines de développement et d'apprentissage

Points	Communs aux deux services	Différences		Complémentarité
		Maternelle	Garde en milieu scolaire	
COMMUNICATION ÉCRITE	L'enseignante et l'éducatrice doivent être : • des modèles du plaisir de lire; • des modèles du plaisir d'écrire; pour faire voir aux enfants l'importance et l'utilité de l'écrit dans la vie quotidienne.	Orientations spécifiques avec objectifs sur le plan : • du contenu; • de la technique; • des attitudes et des stratégies à développer.	• Présence de l'écrit, par nécessité ou plaisir, comme moyen de transmettre un message. • Environnement propice pour stimuler le sens de la communication écrite et ce, sans structure formelle.	Concertation pour ce qui est du sens à donner à la sensibilisation à l'écrit pour l'enfant de 4 et 5 ans.
LE LIVRE	Raconter et lire des histoires : • avec des images et texte; • avec des images sans texte; • raconter des histoires à l'aide de diapositives, de disques ou autres médias. L'utilisation du livre permet d'enrichir la perception et les connaissances des enfants concernant le monde qui les entoure, et permet aussi de nourrir leur imagination.	• Stimuler le goût et le plaisir de lire. • Obligation de diversifier le type de livre. • Planification des interventions permettant d'atteindre l'un ou l'autre des objectifs liés à la sensibilisation à l'écrit.	• L'environnement propice pour stimuler le goût du livre. • Choix de livres en tenant compte des demandes des enfants. • Moyen pour divertir les enfants.	Collaboration et concertation sont nécessaires quant au choix des livres et à la diversité des expériences.
COMMUNICATION ORALE	L'enfant a l'occasion d'exprimer ses besoins, ses sentiments, ses idées par le langage verbal.	• Activités structurées : ° jeux spécifiques en groupe : expression/écoute; ° relation individuelle avec l'enseignante qui intervient par rapport à l'acquisition de l'habileté à communiquer.	• Exercice de l'habileté pour les besoins de gestion du groupe et la relation interpersonnelle enfant-adulte, adulte-enfant.	Mise en commun souhaitée, entre autres, pour les enfants présentant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation.

TABLEAU III : Les domaines de développement et d'apprentissage (suite)

Points	Communs aux deux services	Différences		Complémentarité
		Maternelle	Garde en milieu scolaire	
FORMATION INTELLECTUELLE	Amener les enfants : • à réfléchir; • à trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.	• Utilisation de la démarche exploratoire et expérimentale appliquée en science. • Initiation au langage mathématique et à la démarche de résolution de problèmes en mathématique. • Initiation à la gestion de l'apprentissage.	• Utilisation des situations de la vie quotidienne pour favoriser la réflexion.	
ÉDUCATION MOTRICE	Gymnase.	• Intervention d'un spécialiste en éducation physique. • Intervention de l'enseignante en classe. • Piscine et gymnase (maternelle plein temps).	• Jeux de plein air. • Piscine. • Sport intérieur. • Gymnase avec choix d'activités motrices.	Concertation nécessaire.
MUSIQUE	Présence de la musique.	• Utilisation de la musique comme moyen de formation. • Intervention d'un spécialiste 30 minutes par semaine. • Apprentissage de chansons, danses.	• Utilisation de la musique comme moyen de se divertir, de se détendre. • Reprise des chansons connues. • Apprentissage de nouvelles chansons.	Communication entre les deux services et concertation pour ce qui est du matériel.

TABLEAU III : Les domaines de développement et d'apprentissage (suite)

Points	Communs aux deux services	Différences		Complémentarité
		Maternelle	Garde en milieu scolaire	
ARTS PLASTIQUES	• Amener les enfants à développer leurs propres images. • Utiliser des moyens pour amener les enfants à exprimer leurs propres images : ° dessin; ° modelage; ° peinture.	• Présentation systématique du matériel et de son utilisation. • Enseignement des techniques de base. • Utilisation de la démarche pédagogique propre aux arts plastiques. • Suggestion de thèmes variés. • Activités obligatoires et optionnelles. • Utilisation du matériel didactique « Imagine et moi ».	• Pratique d'habiletés déjà acquises. • Encadrement assuré par le matériel, les règles de fonctionnement et la présence attentive de l'éducatrice. • Activités axées davantage sur l'expression que sur l'apprentissage formel.	Concertation entre les intervenantes des deux services pour la gestion du temps et des contenus offerts aux enfants afin d'éviter la répétition.
TRANSITION MATERNELLE / PREMIÈRE ANNÉE	Écoute attentive des réactions des enfants face à l'entrée en première année.	• Activités de transition en collaboration avec les enseignantes de première année.	• Familiarisation avec la salle de dîner des grands, les locaux réservés aux grands de la garderie. • Écoute attentive des réactions de l'enfant face aux activités de transition.	Concertation en ce qui a trait aux appréhensions et aux réactions des enfants qui fréquentent les deux services.

CONCLUSION

Ce document, conçu pour clarifier le rôle de chacun des secteurs et des intervenantes qui y travaillent, veut favoriser la complémentarité des interventions éducatives et promouvoir le partenariat. Toutefois, l'harmonisation des interventions, essentielle pour assurer l'efficacité des actions éducatives auprès des enfants, n'est pas limitée au milieu scolaire. À cet égard, de nombreuses recherches ont mis en évidence l'importance de la collaboration famille-école.

Le service de garde, offrant un complément à l'intervention parentale, a un rôle particulier lorsqu'il s'agit d'assurer les liens entre l'école et la famille. Au préscolaire ce sont généralement les éducatrices du service de garde qui ont le plus grand nombre de contacts directs avec les parents puisqu'elles les rencontrent quotidiennement. Un travail de partenariat entre les enseignantes, les éducatrices du service de garde et les parents s'impose donc dans la lignée des orientations liens école/famille.

Nous souhaitons que ce document soit utilisé comme guide en ce qui concerne les échanges entre les enseignantes et les éducatrices du service de garde. Il est fortement suggéré que des rencontres soient organisées et animées par une personne-ressource afin que les actions et principes proposés soient explicités et partagés. L'enfant, et ce qu'il vit au cours d'une journée, doit suggérer des façons d'intervenir en collaboration.

En terminant, il nous semble pertinent de souligner qu'établir des mécanismes favorisant la concertation entre la maternelle et le service de garde est sans doute un grand défi à relever pour la direction de l'école et son équipe éducative. Nous, conseillères pédagogiques et coordonnateurs des services de garde, sommes prêts à y contribuer.

Nous sommes tous là pour les enfants, et ce sont eux qui bénéficieront d'une action éducative concertée.

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
C.E.C.M.

RÉFÉRENCES

Betsalel-Presser, Raquel, *Concertation entre enseignantes de maternelles et éducatrices de services de garde en milieu scolaire.* Étude incluse dans un vaste projet interuniversitaire intitulé Évaluation des enfants dans deux environnements Maternelle et service de garde en milieu scolaire, Raquel Betsalel-Presser, Donna R.-White, Madeleine Baillargeon, Ellen Jacobs, rapport soumis en novembre 1992.

MÉQ, *Programme d'éducation préscolaire,* avril 1981.

Morin, Carole, *Profil d'orientation pour l'intervention éducative auprès des enfants de 4 ans en milieux socio-économiquement faibles,* Opération Renouveau, avril 1984.

Rainville, Luc, *Le service de garde : un chaînon entre l'école et la famille,* L'École Montréalaise, bulletin d'information, vol. 5, no 2, 20 septembre 1993.

3.50